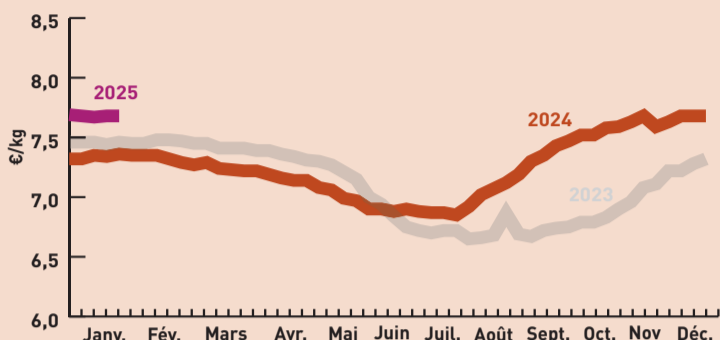


Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir)		Cotations nationale FranceAgriMer du 27/01/25 au 2/02/25		
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	8,90 €	6,80 €	-
R	-	7,90 €	6,77 €	-
O	-	7,68 €	6,36 €	4,75 €

Veaux rose clair 0 - Cotations FranceAgriMer



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)	Marchés régionaux du 3/02/25 au 4/02/25			
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieure/Elevage (min-max)			Race mixte (+60 kg) 275-350 €	Croisé mixte 610-720 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	340-440 €	230-300 €	160-200 €	(40-45 kg) 80-110 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	470-540 €	320-410 €	220-290 €	130-150 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	560-640 €	430-490 €	290-370 €	160-200 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	215-285 €	185-245 €	130-185 €	90-125 €

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 27/01/25 au 02/01/25			
Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,71	0,00	0,00

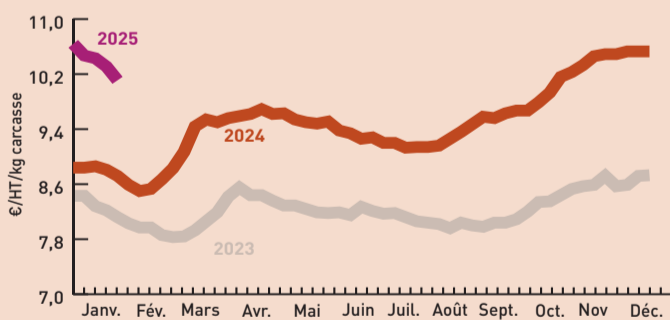
Reconduction de la cotation.

Ovins

Prix moyen pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 ^e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 27/01/25 au 2/02/25				
Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 - 16 kg	-	10,50 €	9,87 €
Couvert	16 - 19 kg	-	10,45 €	9,53 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	10,06 €	-

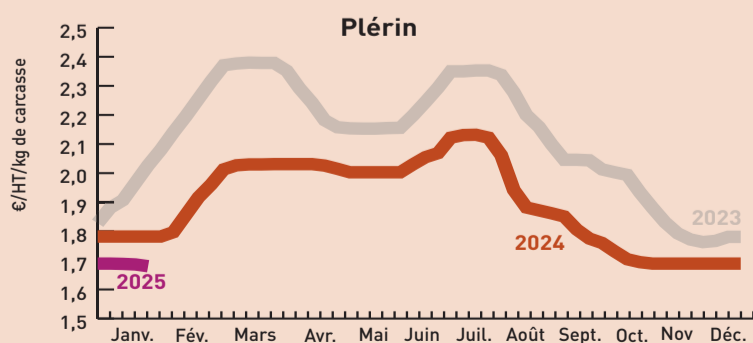
Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 ^e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 27/01/25 au 2/02/25	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
10,11 (- 0,20)	11,28 (- 0,08)

Prix moyen pondéré des agneaux



Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 252 porcs présentés) Cotations du 3/02/2025	
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) :	1,680 €



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 24/01/25 au 31/01/25	
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) :	1,96 € (=) /carcasse euros

Annonces légales

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Le bornage

L'article 646 du code civil dispose que tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës.

Le bornage est l'opération qui consiste à fixer la ligne séparative de deux terrains contigus au moyen de marques matérielles, appelées bornes.

L'existence d'une clôture entre deux terrains n'empêche pas, en principe, une demande de bornage. Cependant, en cas de bornage antérieur régulièrement constaté, soit par procès-verbal amiable de bornage, soit par décision judiciaire, il n'est plus possible d'imposer un nouveau bornage au voisin, sauf si les bornes ont disparu et que le document constatant le bornage ne puisse plus être retrouvé. Le droit de bornage ne peut jouer que si les propriétés sont contiguës (art 646 du code civil).

La cour de cassation a estimé que la contiguïté pouvait exister alors même que les deux fonds étaient séparés par un chemin d'exploitation. Civ. 3^e, 20 juin 1972 Bull. civ. III, n° 407.

En revanche, il n'y a pas contiguïté si les propriétés sont séparées par une voie publique, une voie ferrée...

L'action en bornage doit être rejetée lorsque le juge estime que les pièces produites par le demandeur n'établissent pas sa qualité de propriétaire de la parcelle à borner, ainsi que la contiguïté exigée pour la délimitation des héritages. Civ. 3^e, 16 janvier 2002 Bull. Civ. III, n°8.

L'action en bornage cesse de pouvoir s'exercer lorsqu'il s'agit de bâtiments qui se touchent.

Le bornage peut être fait à l'amiable. Il sera alors nécessaire de contacter un géomètre expert. Celui-ci dressera un procès-verbal de bornage, qui devra être signé par les intéressés. Pour que ce procès-verbal de bornage soit opposable aux tiers, il devra être publié au service de publicité foncière.

Si l'un des propriétaires refuse de signer, il n'y a pas d'accord et le procès-verbal de bornage ne lui est pas opposable.

A défaut d'accord pour un bornage amiable, le propriétaire qui demande le bornage doit s'adresser à la chambre de proximité rattachée au tribunal judiciaire. S'agissant d'une action relevant de la compétence spéciale du tribunal judiciaire, le juge statuera toujours en premier ressort quel que soit le montant de la demande. La représentation par avocat n'est pas obligatoire.

Les juges du fond apprécient souverainement la valeur des preuves produites et l'utilité d'une mesure d'instruction. Ils ne sont pas tenus de nommer un expert.

Le juge peut retenir les seules énonciations d'un acte en écartant les indications du cadastre, qui ne constituent que de simples présomptions.

L'article 646 du code civil dispose enfin que le bornage se fait à frais communs. Cependant, il en sera autrement en cas de contestation de l'une des parties. Celle qui échoue dans ses réclamations doit supporter tout ou partie des dépens que le débat, par elle provoqué, a occasionné. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

NOD GOURMANDISE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte signé par voie de signature électronique le 23/01/2025, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NOD Gourmandise

Siège social : 15 Rue Tupinerie - 42600 MONTBRISON

Objet social : La vente de pâtisseries, chocolats, glaces et de confiseries, salon de thé, traiteur

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 10 000 €

Gérance : M. Daryl CLAIN et Mme Ornella DE SANCTIS-VILLAR, demeurant 15 rue de la Guillonnière - 42340 VEAUUCHE

Immatriculation de la Société au R.C.S de SAINT ETIENNE.

LU.B

SARL en liquidation au capital de 1.000€
Siège de la liquidation : 152, Rue de l'Industrie - 42600 SAVIGNEUX
530.327.774 RCS SAINT ETIENNE

Clôture de liquidation

En date du 23.01.2025, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de SAINT ETIENNE.

VIVIERO

S.A.S.U. au capital de 800 000 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Allée Michael Faraday - Stelytec
R.C.S. : SAINT ETIENNE 400 210 183

Changement de Dirigeants

En date du 29 novembre 2024, le président de la société a, à compter du 1^{er} décembre 2024 :

1) constaté la démission de Monsieur Christophe POULAIN de ses fonctions de Directeur Général

2) nommé Monsieur Matthieu CUEGNIET, demeurant à ELBEUF (Seine Maritime) 19 rue André Maurois aux fonctions de Directeur Général

3) constaté la démission de Monsieur Philippe PELLEGRIN, de Monsieur Patrick PUIPIER et de Monsieur Fabrice RODDE de leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués

4) nommé Monsieur Christophe POULAIN demeurant à LORETTE (Loire) 11 Chemin du Chambon, Monsieur Thibaud ROBIN, demeurant à LES ARCS SUR ARGENS (Var) 19 domaine de l'Olivier route de Taradeau, Monsieur Lie GRANIES, demeurant à MONTREDON-DES-CORBIÈRES (Aude) 1 avenue du Stade, Madame Radia BOISSEAU, demeurant BEZONS (Val d'Oise) 86 bis rue Maurice Bertheaux, Monsieur Emmanuel de DREUX-BRÈZE, demeurant à ORVAULT (Loire-Atlantique) 2 impasse du Pigeonnier et Monsieur Mourad BELACEL demeurant à BORDEAUX (Gironde) 37 cours de Québec aux fonctions de Directeurs Généraux Délégués

Dépôt Légal RCS : ST ETIENNE
LA PRESIDENCE

La totalité de la page
Foires et marchés
de cette semaine est à retrouver sur
paysansdelaloire.fr

SARL LEXMENSA
Avocats
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04.77.32.79.47 - Mail : contact@lexmensa.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'une maison à PRALONG (Loire - 42600)

• Sur la Commune de PRALONG (42600), lieu-dit Les Daguets, 373 Route de la Menuiserie, une maison à usage d'habitation élevée de deux niveaux sur sous-sol et comprenant :
- Un sous-sol complet avec espace garage, chaufferie / buanderie, ancien cuvelage fioul
- au premier étage : une terrasse carrelée en partie couverte (par laquelle on accède à l'habitation), une pièce de vie avec cuisine ouverte, un couloir, trois chambres, un W.C., un salle de bains
- au deuxième étage : une pièce à usage de dressing, un W.C., une quatrième chambre, une salle de bains attenante et communicante avec cette quatrième chambre, une cinquième chambre
- et terrain autour,

Le tout cadastré comme suit :

Section	N°	Lieudit	Superficie
A	46	373 Route de la Menuiserie	00 ha 00 a 40 ca
A	1114	Les Daguets	00 ha 27 a 72 ca

Total contenance : 00 ha 28 a et 12 ca

Les biens sont actuellement occupés.
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

MISE A PRIX : 74 000 €, plus frais et charges

ADJUDICATION fixée le jeudi 3 avril 2025 à 14 heures

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (42000)
Place du Palais de justice

A la requête de :
La Société CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE, société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le n° 380 386 854, dont le siège social se situe 94 Rue Bergson à 42000 SAINT-ETIENNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège
• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENSA, Avocats à SAINT-ETIENNE.
• Les visites auront lieu le **Jeudi 27 mars 2025 de 11 heures à 12 heures** par l'intermédiaire de la SARL AURALAW, Commissaires de justice à MONTBRISON.
• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

SCI FAROMA

Société civil au capital de 1 088 000 €
Siège social : 8 RUE MARECHAL LECLERC
42350 LA TALAUDIÈRE
794 327 577 RCS SAINT-ETIENNE

Modifications

Aux termes de l'AG du 01/12/2024, il a été décidé :

> De diminuer le capital social d'une somme de 48 000 € pour le porter de 1 088 000 € à 1 040 000 € par une réduction non motivée par des pertes à compter du 01/12/2024.

> De nommer en qualité de co-gérant, la SAS FV FINANCES - 909 217 234 RCS ST Etienne - 8 RUE MARECHAL LECLERC - 42 350 LA TALAUDIÈRE, représentée par M. Fabien VAUDAINE, en remplacement de M. Fabien VAUDAINE, 6 RUE JULES GREVY, 42350 LA TALAUDIÈRE, à compter du 01/01/2025.

> De nommer en qualité de co-gérant la SAS RV FINANCES - 910 599 661 RCS NANTERRE - 22 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - 92320 CHATILLON, représentée par M. Romain VAUDAINE, en remplacement de M. Romain VAUDAINE, 22 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - 92320 CHATILLON, à compter du 01/01/2025.

> De nommer en qualité de co-gérant la SAS MV INVESTISSEMENTS - 985 242 700 RCS ST Etienne - 8 RUE MARECHAL LECLERC - 42 350 LA TALAUDIÈRE, représentée par M. Mathieu VAUDAINE, à compter du 01/01/2025.

Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SAINT-ETIENNE.

EARL BONNEFOY PF

Constitution

Avis est donné de la constitution de l'« EARL BONNEFOY PF », Capital de 10.000 €
Siège social : 74 Chemin du Calvaire - 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT.
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles, au sens de l'article L 311-1 du Code Rural
Durée : 99 ans.
RCS et dépôt : SAINT ETIENNE (Loire).
Co-Gérants : M. Frédéric BONNEFOY, 25 impasse de Cerizieux, 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT et M. Pierre BONNEFOY, 25 impasse de Cerizieux, 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT,

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

FAROMA - VOLTAIRE

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/01/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : FAROMA - VOLTAIRE
Forme : SCCV à capital variable
Capital minimum : 1 000 €
Capital initial : 460 000 €
Capital maximum : 850 000 €
Siège social : 8 RUE DU MARÉCHAL LECLERC, 42350 LA TALAUDIÈRE
Objet social : Promotion immobilière de logements
Gérance : FV FINANCES, RCS ST ETIENNE 909 217 234, 8 RUE DU MARÉCHAL LECLERC, 42350 LA TALAUDIÈRE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément de cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE

GAEC LES REVES OUBLIES

Société civile au capital de 18.000 €
4164 Route de Maure
42130 MARCILLY LE CHATEL
902 582 402 RCS SAINT ETIENNE

Transformation

Suivant décisions du 31 décembre 2024, les associés du GAEC LES REVES OUBLIES ont transformé le GAEC en EARL à associé unique, ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EARL LES REVES OUBLIES. Capital Social : 9.000 €. Siège Social : 4164 Route de Maure, 42130 MARCILLY LE CHATEL. Objet : Activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311.1 du Code Rural. Durée : 99 ans. Gérante : Mme Nadia BEAUNE, demeurant 21 Avenue de Saint Etienne, 42600 MONTBRISON.

SARL ROMAIN LADAVIERE CHANGER D'HAIR

Société à responsabilité limitée
Capital de 60 000 euros
Siège social 12 route de Lupé
42520 MACLAS
RCS SAINT ETIENNE 889438370

Dissolution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 janvier 2025 Mr Romain LADAVIERE, associé unique et gérant de la SARL ROMAIN LADAVIERE CHANGER D'HAIR société à responsabilité limitée, au capital de 60 000 euros et située au 12 route de Lupé 42520 MACLAS a décidé de la dissolution de la société.

Le liquidateur amiable sera M Romain LADAVIERE né le 31 août 1988 à VILLEURBANNE, célibataire non lié par un pacs, de nationalité française, exerçant la profession de coiffeur barbier, domicilié au 4 route du Buisson à 42520 MACLAS.

Le siège de la société en liquidation sera située au 4 route du Buisson à 42520 MACLAS.

Les articles 4 et 5 seront modifiés en conséquence.

Pour avis,
La Gérance

HAIRDIS NEYRPIC

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SASU "HAIRDIS NEYRPIC", au capital de 10 000 €, divisé en 10 000 actions - apport en numéraire

Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire), 484 Rue Jules Védrières
Objet social : Le commerce de détail de produits de soin pour le cheveu, d'onglerie et d'esthétique (haircare and beauty). La gestion logistique. L'e-commerce.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S..

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : La société « HAIRDIS FRANCE », sise à ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire), 484 Rue Jules Védrières.
Directeurs Généraux : M. Pierre-Stéphane OLLIER, demeurant à L'ETRAT (Loire), 1 000 Route du Maniquet et M. Gaëtan ISKAN, demeurant à Drève des Châtaigniers 1, 1410 WATERLOO en Belgique.

Dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.
POUR AVIS

BOUCHERIES J'M

S.A.S.U. au capital de 100 000 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Allée Michael Faraday - Stelytec
R.C.S. : SAINT ETIENNE 382 177 335

Changement de Dirigeants

En date du 29 novembre 2024, le président de la société, a, à compter du 1^{er} décembre 2024 :

1) constaté la démission de Monsieur Christophe POULAIN de ses fonctions de Directeur Général

2) nommé Monsieur Matthieu CUEGNIET, demeurant à ELBEUF (Seine Maritime) 19 rue André Maurois aux fonctions de Directeur Général

3) nommé Monsieur Christophe POULAIN demeurant à LORETTE (Loire) 11 Chemin du Chambon aux fonctions de Directeur Général Délégué

Dépôt Légal RCS : ST ETIENNE
LA PRESIDENCE

BIF

S.A.S.U. au capital de 1 000 000 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Allée Michael Faraday - Stelytec
R.C.S. : SAINT ETIENNE 417 733 789

Changement de Dirigeants


En date du 29 novembre 2024, le président de la société a, à compter du 1^{er} décembre 2024 :

1) constaté la démission de Monsieur Christophe POULAIN de ses fonctions de Directeur Général

2) nommé Monsieur Matthieu CUEGNIET, demeurant à ELBEUF (Seine Maritime) 19 rue André Maurois aux fonctions de Directeur Général

3) nommé Monsieur Christophe POULAIN demeurant à LORETTE (Loire) 11 Chemin du Chambon aux fonctions de Directeur Général Délégué

Dépôt Légal RCS : ST ETIENNE
LA PRESIDENCE



ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

DRIVER COLIS

Sasu au capital de 3800€
1 RUE DU BELVEDERE
42650 ST JEAN BONNEFONDS
RCS ST ETIENNE: 880 924 550

Transfert du siège social

Lors de l'assemblée générale du 27/01/2025 a été décidé de transférer le siège social au 2D Rue du Belvédère 42650 St Jean Bonnefonds à compter du 27/01/2025.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de St Etienne.

Pour avis

CLAUDE BLOIS

SARL-U en liquidation au capital de 1500 €
Siège social de la liquidation :
Les Bruyères 42155 LENTIGNY
531 138 659 RCS Roanne

Clôture de liquidation

La décision du 31-12-2024 a approuvé les comptes de liquidation faisant apparaître un mali, donné quitus au liquidateur M. Claude BLOIS en le déchargeant de son mandat, puis a prononcé la clôture de la liquidation.

La société sera radiée du RCS de Roanne à compter du 31-12-2024 et les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Roanne.



GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DU PONT LYONNAIS

GAEC au capital de 100 000 €
Siège social : 2788 Route de Lyon
42110 Saint-Martin-Lestra
489 313 791 RCS Saint-Etienne

Modifications

Aux termes de l'AGE en date du 01/02/2025 l'associé unique a décidé de la transformation du GAEC en EARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: EARL DU PONT LYONNAIS
Capital : 143 000 €
Siège social : 2788 Route de Lyon 42110 ST MARTIN LESTRA

Objet: Activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et exploitation d'installations photovoltaïques
Durée : 99 ans
Gérant : M. Romuald CROZIER, dt 2788 Route de Lyon 42110 ST MARTIN LESTRA.

Mention au RCS de Saint-Etienne

LORNAGE FINANCE 1952

SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 12 Place de la Fontaine VIRICELLES (Loire)
RCS : SAINT ETIENNE 922 439 823

TRANSFORMATION

Suivant décisions du 25 janvier 2025, l'actionnaire unique de la société a décidé de :

1°) transformer, la société en S.A.R.L.
2°) de nommer aux fonctions de gérant : M. Anthony LORNAGE, demeurant à MARRINGES (Loire) 50 route de Virigneux.

Aucune modification n'a été apportée à la dénomination, l'objet, la durée et le siège social.

Anciennes mentions : Forme : SAS ; Président : M. Anthony LORNAGE.

Nouvelles mentions : Forme : SARL ; Capital : 10 000 € divisé en 10 000 parts sociales ; gérant : M. Anthony LORNAGE, ci-dessus désigné.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.

GAEC ELEVAGE BRUEL

Constitution

Suivant acte SSP en date du 01/02/2025, a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun ELEVAGE BRUEL, agréé par Monsieur le Préfet de la Loire le 2 janvier 2025, sous le numéro 42 24 28 1807.

Son siège social est situé : 177 Chemin des Bois, 42510 BALBIGNY.
Il sera immatriculé au GTC de ROANNE.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 septembre 2013, Madame Lucienne BASAGLIA, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Jean PATISSIER, demeurant à ROANNE (42300)52 rue Sampaix. Née à ROANNE (42300), le 4 novembre 1936. Décédée à ROANNE (42300) (FRANCE), le 15 janvier 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pascale SUCHET, suppléante de Maître Yves SUCHET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «Yves SUCHET Notaire associé» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à ROANNE, 5 rue Paul Bert, le 3 février 2025, duquel il résulte que le légataire rempli les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Pascale SUCHET, suppléante de Maître Yves SUCHET, notaire à ROANNE (Loire), référence CRPCEN: 42093, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ROANNE (Loire) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.